Filhet-Allard CRÉDIT

RUE CERVANTES
33700 MERIGNAC
Tél. 05 61 24 61 62 – FAX 05 61 24 85 45
Email : fat@filhetallard.com

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ECOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE **: 2001GF113/201951D**

Nous soussignés, CAMCA ASSURANCE, 9 ALLEE SCHEFFER L-2520 LUXEMBOURG, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : SARL ROGER ROUDAUT
Adresse : ZA de Troyalac'h- 7, Rue J.Baptiste Godin - BP90029 29563 QUIMPER CEDEX
Représentée par : Madame Gaëlle ROUDAUT
SIRET : 38124453200077 Forme juridique : SAS
N° d'agrément préfectoral : E 18 029 0008 0 Délivré le : 22/05/2018

Pour la somme de 124 000 euros (cent vingt quatre mille euros)

En application de l'article R 213-3 du Code de la Route, au titre de l'ensemble des contrats de formation délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'État, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre desdites formations dans les conditions prévues par l'article 6 de la convention de labellisation faisant l'objet de l'annexe 4 de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label « qualité des formations des écoles de conduite ».

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation

Cette garantie est valable du 01/01/2022 au 31/12/2022

La présente attestation ne saurait engager CAMCA ASSURANCE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'union, le 05/01/2022 Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)


Talbot-Allard Crédit
FINANCIERS
Par
7, rue de Cabanis
31240
Tél. 05 61 24 66 05 - Fax 05 61 24 85 45
N° Orias : 07003071 - www.orias.fr